

ACCÈS AUX TERRAINS ET RÉSERVATION

L'accès aux terrains n'est possible qu'à des joueurs détenteurs d'une licence FFT en cours de validité.

1. Adhérents du club à jour de leur cotisation
2. Invités d'un adhérent
3. Joueurs non adhérents au club, louant un terrain extérieur

L'accès aux terrains couverts est réservé à l'ensemble des adhérents âgés de 7 ans et plus. Ces derniers reçoivent, dès le paiement de leur cotisation, un badge nominatif « courts couverts » valable pour la saison sportive (badges délivrés à partir du 1^{er} week-end de septembre).

La réservation d'un terrain s'effectue de 2 manières :

1. Par internet à distance (via le logiciel ADSL)
2. A l'accueil durant les ouvertures du club house

Règles générales

Toutes les réservations s'effectuent soit à distance par internet, soit au club house. Il n'y a pas de réservation par téléphone.

L'accès au système de réservation par internet n'est accessible qu'aux adhérents ayant payé leur cotisation annuelle.

Pour être valide, une réservation doit comporter 2 noms de joueurs désignés dans ADSL (adhérents). Ces 2 joueurs doivent obligatoirement être présents sur le terrain et peuvent jouer avec une 3^{ème} et/ou une 4^{ème} personne(s) adhérente(s) du TCCS (voir cas particulier des invitations en double).

Toute utilisation frauduleuse du système, comme par exemple l'utilisation d'un prête-nom (utilisation d'un nom d'adhérent ou d'invité fictif), est strictement interdite et fera l'objet de sanctions.

Le créneau de réservation est de 1 heure, (de 13h à 14h par exemple, pas de ½ heure).

Avant de pénétrer sur le terrain, il est obligatoire de valider sa présence à l'accueil, aux heures d'ouverture du club house.

Réservation à distance par internet

La réservation à distance par internet est ouverte sur une période de 7 jours glissants, mais les adhérents peuvent consulter l'occupation prévisionnelle des courts sur les 14 jours à venir.

Sur une période de 7 jours glissants, chaque adhérent a le droit de réserver 3 créneaux au maximum, en respectant un intervalle de 12 heures minimum entre ces créneaux. 2 possibilités :

- Soit 2 créneaux en semaine et un créneau le week-end
- Soit trois créneaux en semaine

La réservation à distance par Internet est possible jusqu'à 5 minutes avant le début du créneau horaire demandé. Dès qu'une réservation a été « consommée » (la partie a été jouée), l'adhérent peut réserver un nouveau créneau, à condition de respecter l'intervalle de 12h.

Réservation au club house auprès des hôtes et hôtesse d'accueil

Des terrains sont spécifiquement désignés pour être réservés uniquement sur place auprès du personnel d'accueil, pour une occupation immédiate (ils apparaissent avec la mention SP sur le tableau de réservation).

Il est également possible d'effectuer à l'accueil une réservation immédiate sur les courts disponibles pour le créneau horaire en cours H ou le créneau suivant H+1.

Annulation

En cas d'empêchement, veuillez annuler votre réservation le plus tôt possible sur internet ou par téléphone, ceci permettra aux autres adhérents de jouer. Au bous de trois réservations non honorées et non annulées, l'adhérent verra ses droits à la réservation à distance suspendu pendant 2 semaines.

Cas particuliers et exceptionnels

Des réservations particulières peuvent être effectuées par le comité de direction, le personnel de l'accueil et par les enseignants : opération de maintenance, compétitions, animations, enseignement...

En cas d'intempéries, la priorité d'occupation sous les courts couverts sera donnée aux compétitions par équipes ou aux tournois « Open » du Club. La décision sera prise exclusivement par le capitaine d'équipe ou par le juge arbitre du tournoi.

Il est conseillé de vérifier le planning des réservations avant de se déplacer. Merci de votre compréhension.

Sanctions

En cas d'infraction délibérée au règlement de réservation décrit ci-dessus, le personnel d'accueil et/ou le comité de direction pourra prendre des sanctions, notamment, la suspension des droits de réservation à distance.

En cas de récidive, l'adhérent pourra se voir notifier la suppression définitive de ses droits de réservation jusqu'à la fin de l'année sportive en cours.

Que faire en cas de problème ou de question ?

Les adhérents n'ayant pas reçu (ou oublié) leur identifiant personnel et/ou leur mot de passe, peuvent en faire la demande auprès du personnel d'accueil, par téléphone au 01 39 76 70 67, ou par mail envoyé à l'adresse secretariat@tenniscroissy.fr (attention aux horaires d'ouverture), en fournissant une adresse de mail valide, afin que le TCCS puisse leur communiquer ces informations par email. Aucune communication d'identifiant ou de mot de passe ne sera faite par téléphone.

Pour toute difficulté n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 01 39 76 70 67 ou à l'adresse secretariat@tenniscroissy.fr